

Le Très Haut débit (THD)

- La Festre sud est située à environ 2km du central téléphonique à 8Mhz, ce qui donne une réception proche de 2Mhz. Très insuffisant pour des entreprises à l'export, d'autant qu'en téléphonie mobile il n'y a qu'**Orange**
- Le SDDAN06 est adopté en 2013, le CG06 a voté le déploiement du THD (100Mhz)
- La commune ainsi que la canton de Saint-Vallier est prévue pour un aménagement en 2014
- En juin dernier, la maîtrise d'œuvre a été confiée au SICTIAM

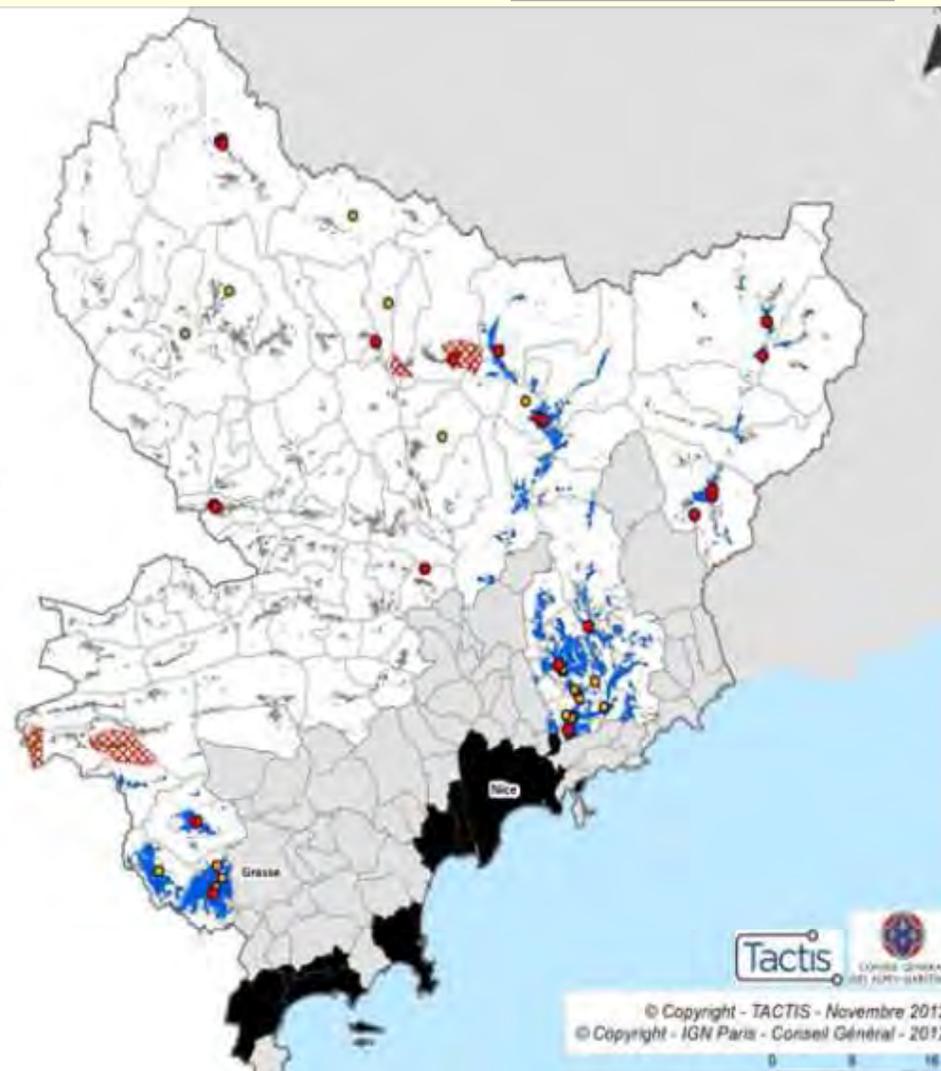
SDDAN06 - phasage

Phase 1

Source Conseil Général, Opérateurs télécom, TACTIS
Méthodologie et réalisation TACTIS

-  Sites publics dont les besoins en débit à 3 ans sont égaux ou supérieurs à 8Mbit/s
-  Entreprises de 20 salariés et plus
-  Zone de Montée en Débit
-  Zone bâtie concernée par la Montée en Débit
-  Zone bâtie FTTH en Phase 1
-  Zone bâtie
- AMII***
-  zone très dense
-  initiatives privées annoncées

* Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement dans le cadre du projet national THD.



SDDAN06 - priorités

6.4.4 Le recours accessoire aux solutions de montée en débit (19 SR réduites à 5)

Le recours à la montée en débit reste très marginal dans les déploiements du scénario retenu : la limitation réglementaire de l'éligibilité des sous-répartitions des Alpes-Maritimes, ainsi que les inconvénients et risques soulevés dans l'analyse présentée plus haut, ont conduit à privilégier le FttH lorsque son coût ne s'éloigne pas de celui de la montée en débit.

La priorisation FttH est ainsi retenue sur 2 secteurs mal desservis en ADSL qui s'inscrivent en continuité de la zone AMII :

- la Communauté de communes des Terres de Siagne, qui rassemble à l'Ouest 11 090 prises (20 171 habitants),

- la Communauté de communes du Pays des Paillons qui rassemble à l'Est 12 133 prises (24 345 habitants), la Commune de Coaraze n'étant ici pas comptabilisée.

